

VILLE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)
Arrondissement de Sarcelles

DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION

Contrat Action « la bulle des émotions » - ateliers individuels de sophrologie/enfants PRE

N° 2025/ A A

Madame La Présidente du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire ; élection lui ayant conféré de droit la qualité de Présidente du CCAS,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à sa Présidente, Madame Djida DJALLALI-TECHTACH,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de mettre en place des ateliers de sophrologie à destination des enfants du Programme de Réussite Educative,

CONSIDERANT la proposition de Mme Audrey PAUL-GANGNEUX, sophrologue praticienne, 47, avenue Raspail, 95330 Domont,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu avec la praticienne Audrey PAUL-GANGNEUX un contrat ayant pour objet des ateliers de sophrologie à destination des enfants du Programme de Réussite Educative pour l'année scolaire 2024/2025.

Article 2 – Le montant de cette prestation s'élève à 11 200 € HT soit 13 440 € TTC et sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget du CCAS.

Article 3 – L'action se déroulera d'octobre 2024 à juin 2025.

Article 4 – Charge Madame la Présidente ou toute personne habilitée par elle de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles.

À Villiers-le-Bel, le **27 JAN 2025**

Madame la Présidente du CCAS
Djida DJALLALI-TECHTACH

